Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication: 19/12/2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

l'Assemblée
Séance du vendredi 12 décembre 2008



Communication au Conseil Général

COMMUNICATION: rapport annuel de fonctionnement des SEM

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,
- VU l'article 1524-5 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'examen annuel des comptes des S.E.M. par les Collectivités Territoriales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines en date du 20 novembre 2008,
- > donne acte au Président de la communication relative à la situation financière des Sociétés d'Economie Mixte dont le Département est actionnaire,
- ➤ donne acte au Président de la communication relative à la situation financière d'autres organismes : CAUE, HHA, SAFER et SODIV.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté